

## **FO défend les personnels dans le CHSCT**

La FSU, la CGT et l'UNSA ont décidé de boycotter le CHSCT de ce jour pour montrer leur opposition à l'attitude du directeur académique vis à vis des organisations syndicales (« rupture de dialogue social »). Le quorum n'a donc pas été atteint et le CHSCT sera reporté à une date ultérieure.

Pour sa part, la FNEC FP-FO a décidé de ne pas boycotter ce CHSCT et a répondu aux autres organisations syndicales :

*Bonjour à tous,*

*Après discussions dans nos instances, nous ne souhaitons pas boycotter le prochain CHSCT pour deux raisons : d'abord parce que nous avons des dossiers à défendre et ensuite parce que nous ne pensons pas qu'un boycott soit de nature à faire évoluer le dialogue. De plus, au vu de l'attitude du DASEN, notamment en refusant de recevoir une délégation suite au rassemblement d'hier, nous ne pensons pas qu'un boycott le fasse réagir, nous pensons au contraire qu'il n'attend que cela.*

*En revanche, si vous faites un courrier commun, vous pouvez compter sur nous pour nous y associer.*

*Amitiés syndicales*

*Johanna pour la FNEC FP-FO*

Dans un contexte où le DASEN de l'Essonne cherche à supprimer le CHSCT en y substituant des réunions qui n'ont aucun cadre règlementaire (points sanitaires, groupes de travail...) pour se soustraire à ses obligations d'employeur en matière de santé, de sécurité et de condition de travail des personnels dont il a la charge, la FNEC FP-FO n'a pas souhaité s'associer au boycott, même si l'absence de dialogue avec le nouveau DASEN pose effectivement problème.

Malgré l'annulation de la séance, le directeur académique a accepté de répondre à nos dossiers. Nous communiquerons ses réponses aux établissements et écoles qui nous avaient confié leur dossier et suivrons de près les évolutions attendues.

Enfin, nous avons demandé au DASEN de recevoir une délégation des collègues du lycée Doisneau fortement mobilisés depuis mardi (grève reconduite ce jour et manifestations mardi et aujourd'hui devant la direction académique) sur la questions des heures. Ils demandent que leur DGH soit abondées de 110h. Après une longue discussion où nous avons fait remarquer au DASEN qu'il était disponible puisque le CHSCT avait été écourté, il a finalement accepté de les recevoir pour recueillir leurs revendications et les transmettre à la rectrice (qui elle, a refusé catégoriquement de les recevoir prétextant qu'ils n'étaient pas passés par le DASEN).

Comme convenu, le DASEN les a « reçus » mais en visioconférence. Les collègues ont donc été contraints de se connecter de leurs portables, sur le trottoir en face de la direction académique, en plein vent, tandis que le DASEN était confortablement installé dans son bureau à 50 mètres d'eux... Honteux !

FO continuera d'exiger que les autorités académiques reçoivent les collègues de Doisneau dans des conditions convenables et répondent à leurs revendications qui sont légitimes et urgentes !

## Dossiers portés par FO

### Mme D

En raison de troubles rachidiens et scapulaires, Mme D devrait pouvoir bénéficier d'un fauteuil adapté, selon les préconisations du médecin de prévention or ce n'est toujours pas le cas, alors que la demande a été faite il y a plus d'un an. De plus, le fauteuil qu'elle a actuellement n'est pas un fauteuil de bureau et il semble aggraver ses problèmes de dos. FO demande donc à ce que Mme D. puisse bénéficier d'un fauteuil adapté dans les plus brefs délais.

**Réponse direction académique : C'est en cours. Le fauteuil devrait arriver bientôt.**

### Collège St Chéron

CHSCT précédent : collègues demandaient un temps d'hommage à Lillybelle et demandaient un suivi psy dans l'établissement. Réponse du SG lors du dernier CHSCT : C2A2E va prendre contact avec la chef pour proposer aux collègues et élèves d'être reçus. Hommage : pas d'opposition, le DAASEN avait promis de se rapprocher de la chef d'établissement.

De nouvelles demandes des collègues : conseils de classe à 6 seulement, plus d'hybride du tout, cette consigne mise en place par la direction empêche les collègues de remplir leurs missions. FO demande au DASEN d'accompagner la chef pour mettre en place les conseils de classe : les collègues et les parents préfèrent le présentiel car très mauvais réseau sur St Chéron. Si pas possible, il faut changer de logiciel (VIA ne fonctionne pas).

Profs testés positifs ou cas contact : la direction leur impose « la continuité pédagogique » alors qu'ils ont un arrêt Covid. Des mots très durs envers certains collègues qui sont cas contact car ils ont fait une pause cigarette ensemble sans masques, alors qu'ils ont respecté les distanciations. La situation est préoccupante mais FO rappelle la responsabilité du Ministre, et non des collègues qui font de leur mieux pour respecter des protocoles sanitaires impossibles. Par ailleurs, FO rappelle que les temps de pause doivent être respectés, ainsi que des moments dans la journée où les collègues doivent pouvoir enlever leur masque, car le port du masque en continu peut s'avérer dangereux pour leur santé.

**Réponse direction académique : le dasen dit cette fois que c'est aux collègues de se signaler s'ils ne vont pas bien... (la responsabilité de l'employeur, c'est pourtant de mettre en œuvre une prévention primaire pour accompagner les personnels en souffrance). Pas de réponse pour les élèves.**

**Sur la question de l'hommage, pas de nouvelle. Le daasen indique que personne ne l'a demandé (alors qu'un courrier avait été envoyé à la direction).**

**Sur la continuité pédagogique c'est mis en place « si possible », aucune pression sur les collègues (ce n'est pourtant pas ce qu'indique le mail que les collègues ont reçu)**

**Par ailleurs, la direction de l'établissement a mis en place un « café gourmand » le vendredi pour remettre un peu de convivialité dans l'équipe, dans le respect des gestes barrière. C'est une preuve de sa volonté de traiter les personnels avec bienveillance selon le DAASEN. La chef va être accompagnée pour la mise en place des conseils de classe.**

**Remarque FO : comment comprendre que les collègues n'ont pas le droit d'aller fumer en extérieur à 3 mètres les uns des autres mais qu'un café gourmand soit mis en place dans l'établissement...**

**Concernant la continuité pédagogique, FO a rappelé que cela n'avait rien de réglementaire. En effet, l'arrêté de 2018 exclu les enseignants de la liste des personnels pouvant demander le télétravail. Le décret de 2016 sur le télétravail impose le volontariat et la fourniture de matériel informatique et la connexion par l'employeur. Or rien de tout cela n'a été mis en place. Les personnels ne sont donc pas tenus d'assurer une quelconque « continuité pédagogique », et encore moins lorsqu'ils sont en arrêt.**

**L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) indique que le port du masque en continu n'est pas dangereux selon lui, que cela n'a jamais été attesté par le corps médical, que les soignants le portent toute la journée et qu'il faut « hiérarchiser les risques ».**

**FO a donc rappelé à l'ISST que les soignants n'utilisent pas leur voix comme outil de travail au contraire des enseignants, et que les conséquences néfastes sur la santé (extinction de voix chroniques, apparition de nodules dans la gorge...etc) ont été soulevées par de nombreux ORL et professionnels de la santé. C'était l'objet d'un CHSCT ministériel en début d'année scolaire qui a donné lieu à une fiche du ministère rappelant les « bonnes pratiques » pour éviter les extinctions de voix. De plus, la MGEN propose des ateliers sur ce thème dans le cadre des réseaux PASS. Dans le cadre de ce CHSCT départemental, le DASEN avait répondu à un avis des OS en indiquant qu'il fallait ménager des moments dans la journée pour que les collègues puissent enlever leur masque, dans le respect des gestes barrière.**

**Enfin, sur la méthode de « hiérarchisation des risques » dont parle l'ISST : elle doit être appuyée sur des études fines, or, d'un côté, on ne nous donne aucun chiffre sur les formes graves de Covid, et le ministère refuse toujours de s'engager dans une étude sur les conséquences sur la santé à long terme. De l'autre côté, on a des dizaines de spécialistes qui indiquent que les conséquences sur la voix peuvent être sérieuses, or, comme c'est l'outil de travail principal des enseignants, cela peut conduire à un congé longue maladie si l'extinction de voix devient chronique, avec à terme un risque d'inaptitude au travail. Les procédures à suivre sont très longues et complexes pour les personnels qui s'y engagent. Comment alors « hiérarchiser les risques » quand le ministère refuse de mener une étude sérieuse appuyée sur les faits scientifiques à disposition ? Les personnels doivent-ils choisir par eux-mêmes entre « la peste et le choléra » ? Comment comprendre également que l'employeur refuse toujours de reconnaître le Covid comme maladie professionnelle (ce qui permettrait d'assurer un suivi médical) ?**

### **ECOLE ELEMENTAIRE FERDINAND BUISSON, MONTGERON**

Maîtres absents non remplacés : cela entraîne le brassage des élèves dans les classes. Les collègues demandent donc que tous les personnels absents soient remplacés au plus vite.

Les collègues demandent également que le ménage soit fait plus fréquemment. FO demande au DASEN de se rapprocher de la mairie pour qu'elle envoie d'avantage de personnels d'entretien.

### **ECOLE J.FERRY, MONTGERON**

L'équipe enseignante dit son impossibilité de respecter le protocole sanitaire car les professeurs absents ne sont pas remplacés cela entraînant un brassage des élèves dans les classes qui sont dans l'obligation de les accueillir. FO demande donc que tous les personnels absents soient remplacés au plus vite.

### **ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL CACHIN, MORSANG SUR ORGE**

Nous demandons le remplacement de l'AESH absent. Cela doit être systématique car l'enfant qu'il suit ne peut pas se retrouver seul à la charge de l'enseignante, dans une classe entière. C'est une charge de travail et une pression psychologique pour l'enseignante.

Les collègues souhaitent l'annulation du temps de réunion imposé aux directeurs le mercredi matin (en présentiel et à distance) par l'IEN de circonscription. Dans un contexte où la direction académique se félicite d'écouter les directeurs d'école afin d'alléger leurs tâches, il est regrettable qu'un IEN décide de les alourdir sans que le DASEN intervienne. FO demande donc que le DASEN réponde à la demande des collègues.

**Réponse direction académique pour les 3 écoles : Nous veillerons à ce que les collègues de ces écoles soient remplacés puisqu'ils ont rempli des fiches registre mais difficulté de recrutement, aussi bien sur les postes d'enseignants que sur les postes d'AESH, d'AED et même difficulté dans les mairies pour remplacer les agents municipaux qui sont en charge du ménage. Nous intervenons souvent auprès des mairies lorsque ce genre de cas est signalé mais nous n'obtenons pas toujours des réponses satisfaisantes pour les collègues faute de personnels.**

### **ECOLE PRIMAIRE ANDRE MALRAUX, CORBEIL-ESSONNES**

Enfant éruptif, incontrôlable dans la classe et dans l'école mettant en danger ses camarades, se mettant lui même en danger et mettant en danger tout le personnel de l'école qui aide à tour de rôle à la canalisation de cet enfant (élève en refus de rester dans sa classe ne respectant aucune règle, errant à sa guise dans l'école toute la journée).

**Réponse direction académique : nous avons eu connaissance de cette fiche tardivement, nous reviendrons donc vers vous.**